

EPT ParisEstMarne&Bois

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Le président de l'Etablissement public ParisEstMarne&Bois a prescrit par arrêté n°2019-A-193 du 04/06/2019, l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du PLU de Saint-Maur-des-Fossés.

Celle-ci se tiendra du **jeudi 27 juin à 9 h 00 au mercredi 31 juillet à 17 h 45 inclus**.

A cet effet, le tribunal administratif de Melun a désigné en qualité de commissaire enquêteur, Mme Cécile COINTEREAU.

Le dossier du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie de Saint-Maur-des Fossés, Place Charles de Gaulle, au pôle Urbanisme et Aménagement (4ème étage), du jeudi 27 juin 2019 (9h 00) au mercredi 31 juillet (17 h 45) inclus, du lundi au jeudi de 9h 00 à 12 h00 et de 13 h 30 à 17 h 45 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13h 30 à 16h45 et les samedi 29 juin et 20 juillet 2019 de 9 h 00 à 12 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Madame le commissaire enquêteur
Enquête Publique PLU
Mairie de Saint-Maur-des Fossés
Place Charles de Gaulle
94100 Saint-Maur-des Fossés

Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant l'enquête publique sur le site internet de la commune où les contributions dématérialisées pourront être formulées à l'aide d'un formulaire en ligne ainsi que par courriel à l'adresse suivante : enquetemodificationplu@mairie-saint-maur.com

Le dossier sera également consultable en format papier, à la direction urbanisme du territoire ParisEst-Marne&Bois au 1, place Uranie à Joinville-le-Pont, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Conformément à l'article L 123-13 du code de l'environnement, les contributions électroniques seront consultables également sur le site internet de la ville.

Les contributions (par courrier ou voie électronique) devront arriver au plus tard en Mairie le 31 juillet à 17 h 45. Celles-ci seront insérées au registre d'enquête, au fur et à mesure de leur réception, où elles pourront être consultées.

Le commissaire enquêteur recevra lors de quatre permanences :

- **Le samedi 29 juin 2019 de 9 h00 à 12 h00,**
- **Le jeudi 11 juillet 2019 de 9h00 à 12h00,**
- **Le samedi 20 juillet 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Le mercredi 31 juillet 2019 de 14h à 17h45.**

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la direction urbanisme du territoire ParisEstMarne&Bois, en Mairie et sur le site internet de la commune pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le PLU de Saint Maur-des Fossés a été dispensé par la Mission Régionale d'autorité environnementale de la réalisation d'une évaluation environnementale.

A l'issue de l'enquête l'EPT pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des amendements au projet de modification du PLU. Le conseil de Territoire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU modifié.